

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

politique d'aménagement du territoire Question écrite n° 18380

#### Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'avis du Conseil économique et social en date du 8 juillet portant sur l'avant-projet de loi d'orientation pour l'aménagement durable du territoire. En effet, le CES regrette que la suppression prévue du schéma national d'aménagement et de développement du territoire conduise à la disparition du principe de l'évaluation du schéma et de son réexamen tous les cinq ans, permettant pourtant d'assurer, selon l'Assemblée, un suivi périodique de sa mise en oeuvre et de sa réorientation éventuelle. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour procéder à l'évaluation et au suivi des principes d'aménagement durable.

### Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Ces questions qui s'appuient sur l'avis rendu par le Conseil économique et social ont fait l'objet de débats et d'explications du Gouvernement lors de l'examen du texte au Parlement. Le Gouvernement a par ailleurs tenu le plus grand compte des avis émis par le Conseil économique et social qu'il avait spécifiquement souhaité consulter sur ce projet.

#### Données clés

Auteur: M. Robert Lamy

Circonscription: Rhône (8e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 18380 Rubrique : Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement **Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 17 août 1998, page 4520 **Réponse publiée le :** 8 mai 2000, page 2842